



Délibération 2018 – 061 du 19 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – F. LETURCQ – M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – F. DEHON

MM. B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY – P. GORGUET – B. BRONNIART – J. WEEXSTEEN – B. CAILLE – F. SELLIER – M. REBOUT – E. BURDIK – M. FOULON – H. COPIN – L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUE – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE,
M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J. WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY,
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT.

Objet : Intérêt Communautaire – Construction de la Bibliothèque Médiathèque Tête du réseau intercommunal de lecture publique.

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 qui entérine les statuts de l'intercommunalité du Sud Artois conformément à la délibération communautaire 2016-080 du 21 septembre 2016 qui adoptait parmi les compétences optionnelles la compétence «construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire» .

Monsieur le Président rappelle également la nécessité de délibérer sur l'intérêt communautaire de l'équipement pour pouvoir l'intégrer dans la liste des équipements reconnus comme tels. A cet effet Monsieur le Président rappelle la teneur de la délibération 2016-081 qui avait arrêté la liste des équipements relevant de cet intérêt communautaire avec notamment le musée Letaille, la Salle de Sports Escoffier et le Dojo de Bapaume ainsi que les équipements numériques (TBI et ENI) installés dans les classes des écoles et du RPI du territoire.

Monsieur le Président présente ensuite le contrat de vente à l'état futur d'achèvement qui vient d'être régularisé devant Maître BRETTE, notaire à Bapaume pour l'acquisition du rez de chaussée de la résidence Helena en cours de construction à Bapaume par le promoteur immobilier BECI de Dunkerque ainsi que la promesse de vente de la maison située au coin de la Place Sadi Carnot appartenant à ce même promoteur.

Monsieur le Président précise que cet ensemble permettra d'abriter la bibliothèque – médiathèque tête du futur réseau intercommunal de lecture publique, après travaux d'aménagement et équipements.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de reconnaître l'intérêt communautaire de cet équipement compte tenu de la prise en compte au titre des compétences facultatives de l'intercommunalité de la compétence lecture publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'intérêt communautaire de la construction et de l'aménagement de la bibliothèque médiathèque de Bapaume située dans un immeuble en cours de construction Résidence HELENA à Bapaume ;

- d'ajouter cet équipement à la liste des équipements reconnus d'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle «construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire».

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 19 juin 2018 et transmission

en Préfecture.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

2018-061 – 19/06/2018

Intérêt Communautaire-

Construction de la Bibliothèque-Médiathèque

de Bapaume.